

RCS : GRASSE Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00949 Numéro SIREN : 529 276 099 Nom ou dénomination : A.F. TOITURE
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/005916

Désignation de l'entreprise : AF TOITURE SASU		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 4579 R.D. 2085		06330 ROQUEFORT LES PINS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 5 2 9 2 7 6 0 9 9 0 0 0 3 1		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31 12 20 20	
		N-1 31 12 20 19	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (I) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 50 107		AS 36 670	
Autres immobilisations corporelles AT 55 252		AU 23 321	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH 1 000		BI 1 000	
TOTAL (II) BJ 106 359		BK 59 992	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN 21 656		BO 21 656	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT 3 225		BU 3 225	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX 25 083		BY 25 083	
Autres créances (3) BZ 19 863		CA 19 863	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD 16 016		CE 16 016	
Disponibilités CF 58 198		CG 58 198	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ 144 040		CK 144 040	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 250 400		IA 59 992	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 1 000	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations		Stocks :	
		Créances :	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

P. R. S.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AF TOITURE SASU

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3.....000.....)	DA	3 000	2 837
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	70 000	87 000
	Report à nouveau	DH	805	463
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(23 352)	5 342
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	..	
	TOTAL (I)	DL	50 753	95 942
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	63 612	23 365
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 800	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	6 548	8 739
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	43 018	16 845
	Dettes fiscales et sociales	DY	23 677	24 495
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		3 005
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	139 655	76 449
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	190 408	172 391
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	99 655	76 449
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	22 171	19 849

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		AF TOITURE SASU						Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	36	FB		FC	36		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	657 982	FH		FI	657 982	533 920
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	658 017	FK		FL	658 017	533 920	
	Production stockée*					FM	(16 270)	14 248	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	12 527	6 651	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	4 166	11 191	
	Autres produits (1) (11)					FQ	37	28	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	658 477	566 038
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	359	718	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	14 603	(8 030)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	179 897	145 387	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	257 662	185 654	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 968	2 807	
	Salaires et traitements*					FY	150 637	143 904	
	Charges sociales (10)					FZ	76 626	77 674	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions*	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA	9 665	8 351			
				GB					
					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)				GE	131	233		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	693 548	556 698
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(35 070)	9 340	
opérations en trésorerie	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	23	3	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	23	3	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	55	124	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	55	124	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(32)	(121)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(35 102)	9 219	

Désignation de l'entreprise : AF TOITURE SASU

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	10 000		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	4 167		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	14 167		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	2 416	2 494	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	2 416	2 494	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	11 751	(2 494)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		1 383	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)										HL	672 667	566 041	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	696 019	560 699	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(23 352)	5 342	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	12 418	9 137	
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	4 166	11 191	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)						(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatifs		A6		obligatoires		A9			
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8		dont cotisations Madelin		A7			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N		
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PENALITES										1 503			
CHARGES EXCEPT										913			
PRODUITS EXCEPT ET CESSION IMMO												14 167	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AF TOITURE SASU

4579 R.D. 2085

- CIDEX 40

06330 ROQUEFORT LES PINS

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020



A handwritten signature in black ink, appearing to read "ASPH-S", with a large, sweeping flourish underneath.

SA SOGETEC

9 RUE DU CHEVALIER MARTIN

LE SAINTE LUCE B

06800 CAGNES SUR MER

04 92 02 50 30

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	page 1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	2
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	3
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	4
Composition du capital social	4
Charges à payer	4
Détail des charges à payer	5

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 190 407.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 658 017.43 Euros et dégageant un déficit de 23 351.97- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

FAITS CARACTERISTIQUES DE L EXERCICE

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi N°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un évènement majeur. La situation en France dans le contexte épidémique actuel reste incertaine.

Cette crise a eu un impact sur la situation financière et les résultats de la société.

Nous avons bénéficié d'une souscriptions de prêt garanti par l'état d'un montant de 40000 euros, nous avons également bénéficié d'une aide de l'état de 1500 euros, et d'une aide de 10 000 euros de son assurance.

Face à la pandémie du covid-19 nous avons pris les mesures nécessaires pour protéger nos salariés et maintenir l'activité malgré la crise sanitaire notamment nous avons eu recours au chômage partiel.

Dans ce contexte incertain, il est difficile de pouvoir évaluer aujourd'hui l'impact exact de cette crise sur l'activité de la société à long terme.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	45 382		4 725
Installations générales agencements aménagements divers	3 863		29 086
Matériel de transport	22 849		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 189		2 765
TOTAL	79 284		36 576
Prêts, autres immobilisations financières	1 000		
TOTAL	1 000		
TOTAL GENERAL	80 284		36 576

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			50 107	50 107
Installations générales agencements aménagements divers			32 949	32 949
Matériel de transport		10 500	12 349	12 349
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 954	9 954
TOTAL		10 500	105 359	105 359
Prêts, autres immobilisations financières			1 000	1 000
TOTAL			1 000	1 000
TOTAL GENERAL		10 500	106 359	106 359

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	33 557	3 114		36 670
Installations générales agencements aménagements divers	3 448	1 031		4 479
Matériel de transport	19 569	3 280	10 500	12 349
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 253	2 240		6 493
TOTAL	60 827	9 665	10 500	59 992
TOTAL GENERAL	60 827	9 665	10 500	59 992

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 114				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 031				
Matériel de transport	3 280				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 240				
TOTAL	9 665				
TOTAL GENERAL	9 665				

Etat des provisions

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
Autres créances clients	25 083	25 083	
Personnel et comptes rattachés	2 248	2 248	
Impôts sur les bénéfices	1 384	1 384	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 325	14 325	
Divers état et autres collectivités publiques	906	906	
Débiteurs divers	1 000	1 000	
TOTAL	45 945	45 945	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	63 612	23 612	40 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	43 018	43 018		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 650	14 650		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 890	6 890		
Autres impôts taxes et assimilés	2 138	2 138		
Groupe et associés	2 800	2 800		
TOTAL	133 107	93 107	40 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	40 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 075			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	2 800			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	3 000			3 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	1 499
Total	1 499

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges à payer

	Montant
TAXE APPRENTISSAGE	1 499
Total	1 499

A.F. TOITURE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE (SASU)

AU CAPITAL DE 3.000 €

SIEGE SOCIAL : 4579 Route de Grasse

06330 ROQUEFORT LES PINS

RCS GRASSE B 529 276 099 (2010 B 00949)

**TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 25 JUIN 2021 A 10 H 00**

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2020)

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020, lesdits comptes se soldant par une PERTE de 23.352 €.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

Compte tenu :

. des Autres Réserves	70.000 €
. du Report à Nouveau	805 €
. de la PERTE de l'exercice	<u>- 23.352 €</u>

Le résultat affectable s'élève à 47.453 €

que l'associé unique décide d'affecter comme suit :

. Aux Autres Réserves	47.000 €
. Au Report à Nouveau	<u>453 €</u>
	47.453 €

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'associé unique rappelle qu'une distribution de dividende est intervenue en date du 28 juin 2017 pour un montant de 16.000 € bruts, en date du 12 juin 2018 pour un montant de 15.000 € bruts, en date du 20 juin 2019 pour un montant de 14.285 € bruts et en date du 22 juillet 2020 pour un montant de 22.000 € bruts.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associé unique rappelle que le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal s'est élevé à 1.503 €.

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve la rémunération versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020 soit la somme de 55.496 €.

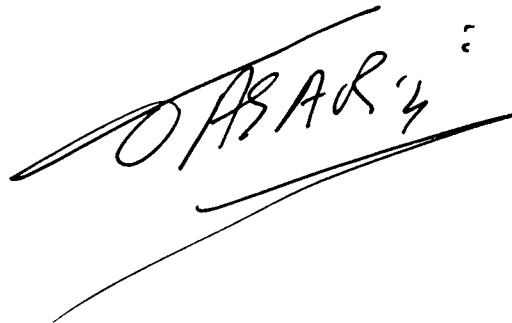
QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

—
L'associé unique,
Franck ASARISI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ASARISI', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

A.F. TOITURE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE (SASU)
AU CAPITAL DE 3.000 €

SIEGE SOCIAL : 4579 Route de Grasse
06330 ROQUEFORT LES PINS

RCS GRASSE B 529 276 099 (2010 B 00949)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 25 JUIN 2021 A 10 H 00

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2020)

Monsieur Franck ASARISI associé unique et Président de la Société, propriétaire des 3000 actions de 1 € chacune composant le capital social de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ✓ L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice
- ✓ La rémunération du Président
- ✓ La mention des conventions visées à l'article L.227.10 du Code de Commerce
- ✓ La délégation de pouvoirs en vue des formalités

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020, lesdits comptes se soldant par une PERTE de 23.352 €.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

Compte tenu :

. des Autres Réserves	70.000 €
. du Report à Nouveau	805 €
. de la PERTE de l'exercice	<u>- 23.352 €</u>

Le résultat affectable s'élève à 47.453 €

que l'associé unique décide d'affecter comme suit :

. Aux Autres Réserves	47.000 €
. Au Report à Nouveau	<u>453 €</u>
	47.453 €

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'associé unique rappelle qu'une distribution de dividende est intervenue en date du 28 juin 2017 pour un montant de 16.000 € bruts, en date du 12 juin 2018 pour un montant de 15.000 € bruts, en date du 20 juin 2019 pour un montant de 14.285 € bruts et en date du 22 juillet 2020 pour un montant de 22.000 € bruts.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associé unique rappelle que le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal s'est élevé à 1.503 €.

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve la rémunération versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020 soit la somme de 55.496 €.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

DE TOUT CE QUE DESSUS IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL PAR L'ASSOCIE UNIQUE ET PRESIDENT DE LA SOCIETE ET REPERTORIE SUR LE REGISTRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE.

—
L'associé unique et Président,
Franck ASARISI

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'ASARISI', is written over the printed name. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the left and another to the right.